



Ressemblance identité commerciale

Par **SPETZ**, le **05/07/2011** à **08:12**

Bonjour,

j'ai créé ma société en eurl dans le sud finistère en mars 2011 avec pour identité commerciale :

BREIZ CONSEIL SECURITE

Hier j'ai reçu un appel d'une société basée à RENNES qui a **BREIZH CONSEIL** comme identité et me demandant de changer mon identité trop ressemblante et pouvant créer des confusions

Nous ne sommes pas sur le même créneau de clientèle

qu'en est-il légalement et cette société peut-elle m'assigner en justice ?

merci d'avance

Philippe SPETZ

Par **NOSZI**, le **17/08/2011** à **17:06**

Bonjour,

Avant de vous assigner en justice, l'autre société vous adressera normalement une lettre de mise en demeure formelle.

Sur le fond, **BREIZ CONSEIL** et **BREIZH CONSEIL** se ressemblent fortement mais ne sont pas très distinctives dans la mesure où elles évoquent la Bretagne.

Par conséquent, si les activités sont différentes, vous devriez pouvoir garder votre dénomination. En revanche, si les activités sont similaires, cela peut poser problème.

Pouvez vous m'en dire plus sur les activités des deux sociétés?